



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2026-02
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CÉLESTIN

Par les présentes, un avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Célestin :

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Célestin à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement 2026-02 - *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la municipalité de Saint-Célestin* ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement 2026-02 - *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la municipalité de Saint-Célestin* a été faite lors de la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 510 rue Marquis à Saint-Célestin, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-celestin.net.

Donné à Saint-Célestin, ce 8^e jour d'avril 2026.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière